



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 099/2023
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR DES PRESTATIONS PONCTUELLES DE DÉMÉNAGEMENT DE MOBILIER

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR DES PRESTATIONS PONCTUELLES DE DÉMÉNAGEMENT DE MOBILIER

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-3, L2121-29, L5211-1 et 5211-10,

Vu les articles L2113-6 à 8 du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que la ville et le CCAS de Laval ainsi que Laval Agglomération ont des besoins ponctuels de déménagement de mobiliers,

Que la recherche d'un prestataire unique permettra d'obtenir une offre économiquement plus avantageuse et permettra une plus grande réactivité dans les traitements des demandes de déménagement,

Qu'il est opportun de créer un groupement de commandes comprenant la ville et le CCAS de Laval ainsi que Laval Agglomération concernant des prestations ponctuelles de déménagement de mobiliers,

Après avis favorable de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve l'adhésion de Laval Agglomération au groupement de commandes concernant des prestations ponctuelles de déménagement de mobiliers.

Article 2

Laval Agglomération est désigné comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230509-S04-BC-099-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Mise en ligne : 19-05-23